



Règlement dommages à un tiers

Par **M1gr**, le **10/11/2011** à **14:29**

Bonjour,
Suite à un accident avec une voiture de location et un tiers, l'assurance de celui-ci me demande les coordonnées du contrat de location de la voiture ainsi que celles de l'assureur. Je n'ai plus le contrat.
Suis-je obligé de leur fournir ces informations?
Leur volet du constat est illisible. Peuvent-ils exiger l'autre volet?
Je vous remercie par avance.

Par **alterego**, le **10/11/2011** à **14:50**

Bonjour,
Votre question laisse penser que vous n'avez pas déclaré le sinistre au loueur, en ce cas, il est tout à fait normal que ces informations vous soient demandées.
On ne vous demande pas le contrat mais **les coordonnées** du loueur qui, lui, communiquera celles de son assureur.
Vous aviez obligation de déclarer le sinistre au loueur et vous avez obligation de répondre à l'assurance adverse. Contactez le loueur, il a l'habitude et fera le nécessaire.
Cordialement.